

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le sous-préfet,

Mesdames et Messieurs les Elus, en vos grades et qualités,

Mesdames et Messieurs,

Brève présentation de l'association :

L'Association du Prado Bourgogne est née de la fusion de deux associations créées au milieu du 19ème siècle par deux ecclésiastiques, l'un à Lyon, l'autre à Blanzay (Saône-et-Loire).

De confessionnelles et masculines, ces Associations sont devenues laïques et mixtes. D'établissements fermés à leur création, ils sont aujourd'hui ouverts sur la société et en contact permanent avec celle-ci.

L'Association du Prado Bourgogne est une Association à but non lucratif créée selon les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a vocation à s'occuper d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes dont la situation, le comportement ou la personnalité présentent des difficultés d'ordre individuel, familial et/ou social.

L'Association gère plusieurs établissements et services qui, selon leur domaine d'action, permettent d'offrir des réponses ou des possibilités d'intervention diversifiées et adaptées à la prise en charge de ces difficultés.

L'Association du Prado Bourgogne dispose ainsi d'un ensemble d'établissements et de services complémentaires destinés aux enfants, aux adolescents voire aux jeunes adultes ayant des problèmes familiaux présentant des troubles du comportement de la personnalité et des difficultés d'insertion sociale.

Elle propose plusieurs structures éducatives et des services éducatifs :

En janvier 2025, l'Association du Prado Bourgogne accompagne en hébergement, dans des activités de jour, chez des Assistants Familiaux ou au domicile des parents entre 785 enfants et Jeunes confiés par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de Saône-et-Loire part d'autres départements limitrophes à la Saône-et-Loire, par les Juges des Enfants ou encore la Protection Judiciaire de la Jeunesse relevant du Ministère de la Justice.

Pour remplir ses missions, en 2025, l'Association du Prado Bourgogne emploie entre 424 et 440 professionnels : des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des éducatrices de jeunes enfants, des éducateurs scolaires, des assistants familiaux, des assistantes sociales, des chefs de service, des directeurs, des psychologues, des infirmières, des médecins psychiatres, des secrétaires de direction, des comptables et des services généraux (agents administratifs, agents d'entretien, des cuisiniers, des maîtresses de maison et des surveillants de nuit).

L'Association du Prado Bourgogne met en œuvre des « Institutions Sociales ou Médico-Sociales » au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit, dans son article L.116-1 que « L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir (...) l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets ».

L'Association du Prado Bourgogne gère à ce jour dans tout le Département de Saône-et-Loire, des établissements de Protection de l'Enfance avec des hébergements en établissements type MECS ou en appartements, un Service de Placement Familial et des Accueils de jour. Le Prado Bourgogne gère également un Service de Placement à Domicile de 74 places avec trois antennes (Mâcon, Montceau les Mines et Chalon/Saône). Par ailleurs, l'Association pilote avec la Mutualité Française une Unité mobile permettant de soutenir tous les établissements de Protection de l'Enfance du Département.

L'Association est habilitée et agréée par le ministère de la Justice (article 375 du Code Civil concernant l'Assistance Educative) et par le Conseil Départemental de Saône et Loire.

Dans le cadre de ses habilitations, l'Association accueille des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 21 ans. Ces accueils sont tournés vers la prise en charge éducative, scolaire, sociale, psychologique et professionnelle.

La Loi du 7 février 2022 entend améliorer la situation des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles. Comme je l'ai dit, Madame la Vice-Présidente, lors de la pose de la première pierre du village d'enfants vendredi 13 juin nous nous inscrivons pleinement et avec détermination dans ces évolutions positives et en faveur de votre engagement dans la protection de l'enfance en danger.

Vous nous avez fait confiance pour le portage d'un projet ambitieux pour le Département de Saône-et-Loire qui consiste à créer et à piloter un village d'enfants, nous avons relevé le défi et nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre confiance.

Ce village accueillera 48 enfants composés de mineurs et jeunes majeurs confiés par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Saône-et-Loire.

48 places de 0/21 ans dans l'accueil d'urgence avec les particularités suivantes :

- 1) Une pouponnière de 18 places 0 à 6 ans en deux groupes 0 à 3 ans et plus de 3 ans à 6 ans
- 2) Cinq pavillons de 6 places par pavillon soit 30 places.

Aussi, le projet d'établissement du village d'enfants comme tous les établissements du Prado Bourgogne s'inscrira en référence aux valeurs et fondamentaux inscrits dans notre projet associatif et ceci dans un contexte qui intègre les cinq évolutions suivantes :

- L'évolution du cadre législatif de la Protection de l'Enfance et des Recommandations de l'Haute Autorité de Santé,
- L'évolution des axes définis par le nouveau Schéma Départemental des solidarités,
- Les fiches actions CPOM, Département/ Prado Bourgogne
- Les travaux de l'ODPE Départemental
- Le strict respect du protocole FEI Départemental en lien avec la gestion des risques et des événements indésirables. «

Le projet de l'établissement village d'enfant, s'inspirera aussi de valeurs humanistes que nous portons pour tous les établissements et services du Prado Bourgogne lesquels placent la dignité de la personne au premier plan. L'enfant est une personne à part entière et en devenir. Il possède des droits et des libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Il est la raison d'être de notre action qui consiste à lui apporter protection, sécurité, et éducation.

Nous nous engageons à ce que les enfants et les jeunes qui seront accueillis dans ce village d'enfants tout comme ceux qui sont accueillis dans l'ensemble des établissements du Prado Bourgogne soient au centre de notre intervention. Nous agissons également avec respect et considération des parents de ces enfants et adolescents.

L'association s'engage donc à offrir des services de qualité et accordera une importance toute particulière aux cinq fondamentaux suivants :

- Le respect de l'enfant dans toutes ses composantes,
- Le développement de ses capacités,
- Le soutien à la parentalité et/ou le maintien du lien parent/enfant sauf si contraire à l'intérêt de l'enfant et si possible le maintien du lien avec la famille élargie,
- La qualité d'accompagnement et de son cadre de vie,
- De plus, l'Association et le village d'enfants prioriseront trois axes qui se déclinent de la manière suivante en fonction des âges des enfants confiés :

➤ Garantir l'expression des enfants

- De faire des enfants protégés des enfants comme les autres,
- De prendre en compte l'avis de l'enfant lors de son placement,
- Préserver le lien de fratrie à chaque fois que c'est possible

Nous serons, avec vos services, vigilants à garantir la continuité du parcours des enfants et des jeunes confiés ainsi que leur santé.

En conclusion, permettez-moi, au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble des salariés du Prado Bourgogne de remercier Monsieur IZZAR, Directeur Général, pour la qualité de son management, pour son pilotage opérationnel et stratégique reconnue.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des professionnels de la Direction Générale qui sont fortement sollicités par notre DG et qui lui apporte un soutien efficace dans le cadre de tous les projets pour lesquels le PRADO BOURGOGNE a répondu présent.

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration, je ne peux pas conclure mon propos sans apporter mes chaleureuses félicitations à tous nos directeurs/directrices, à leurs adjoints et adjointes, à l'ensemble des Chefs de service, aux Elus professionnels, et surtout à tous les Personnels qui œuvrent au bien-être et à l'éducation des enfants qui nous sont confiés.

Je veux également remercier les partenaires sociaux qui nous soutiennent et qui renforcent le devenir de notre Association du Prado Bourgogne. Enfin, j'adresse mes remerciements les plus sincères à tous les Membres du Bureau de l'Association ainsi qu'à tous les Administrateurs, sans qui notre Association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, pour leur dévouement et leur engagement.

Enfin, au-delà des enjeux politiques de notre projet associatif, en tant qu'Association gestionnaire d'établissements et services, notre commande et la vision que nous partageons avec le Directeur général est claire : nous voulons bâtir et accompagner des véritables projets opérationnels, fixer des objectifs clairs, préserver le sens, stimuler l'engagement, traiter de manière déterminée les dysfonctionnements qui nuisent à la qualité de coopération collective, et enfin garantir aux acteurs l'autonomie indispensable à leur exercice professionnel dans un cadre stimulant et responsable.